

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :

en exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois juin

le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le vingt mai deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN , JC VERDONCK, B. DERENEVILLE, M.BRICOTTE,
C.PROVOST, E.REMINEL, M.EYMOND,**ABSENTS** : C.LECLERC, J.SAUVAGET, PL.KERINO, C.PELLISSIER, A.GIARD, JM
GAUTER**Objet : Décisions modificatives n°2 - tarifs 2025**

Compte tenu de l'évolution et la diversification des activités de loisirs gérés par Arzon Evènements,
et proposés sur le Parc du Fogo.

Il est proposé aux administrateurs la création de nouveaux tarifs et des modifications de la grille tarifaire, votée lors
du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024.

- **Activité beach volley : 10 € / heure**
- **Activité beach soccer : 20 € / heure**

VU la délibération V-2024-1 du 17/12/2024, portant approbation des tarifs 2025,

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

↳ ADOPTE les modifications de tarifs 2025 telles que détaillées ci-dessus

↳ DONNE MANDAT au Directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 23 juin 2025

**Publiée, affichée le 26 juin 2025
Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du 7 juillet 2025**

La Présidente,



F. GAUVAIN